

Linda Lévesque est la gagnante du concours de la photo d'hiver!

p. 17

Joyeuses Pâques!

Participez au concours de coloriage! p. 30



Vol. 32, n°04, avril 2025



**Une nouvelle Marcelloise...
et une nouvelle garderie!**



Un service de garde en communauté ouvre ses portes!

p.4-5

Journal Coup d'œil sur St-Marcel
58-B, Taché Est
Saint-Marcel-de-L'Islet Qc G0R 3R0
418.356.7865
journalcoupdoeil@hotmail.com

Le journal *Coup d'œil sur St-Marcel* est tiré à 285 exemplaires et est distribué gratuitement dans toutes les résidences de Saint-Marcel. Les personnes de l'extérieur peuvent s'abonner au journal en déboursant la somme de 42 \$ par année.

Les auteurs conservent l'entière responsabilité de leurs textes. Le journal Coup d'œil sur Saint-Marcel se réserve le privilège de modifier, écarter ou même de refuser de publier certains articles pouvant causer préjudice.

L'envoi des photos en format JPEG est demandé.

Conseil d'administration :
Édith Blanchet, présidente : 418.356.7865
Laury Couillard, vice-présidente
Josée Couillard, administratrice
Annabelle St-Hilaire, administratrice
Mathilde Pelletier, administratrice
Jocelyn Dancause, trésorier
Martine Cormier, administratrice

Collaborateurs du mois :

Annabelle St-Hilaire
Jocelyn Dancause
Sonia Bisson

Édith Blanchet
Mathilde Pelletier

Logo : Martin Ernst, infographiste
Montage graphique et mise en page : Édith Blanchet
Impression : Pierre Fournier : 418.247.5690

Le journal communautaire
Coup d'œil sur Saint-Marcel est
membre de



ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Le journal communautaire
Coup d'œil sur Saint-Marcel
reçoit l'appui financier de :



Culture
et Communications
Québec

LISTE DE PRIX POUR LA PUBLICITÉ

1 page : 363 \$/an (36 \$/mois)
¾ page : 303 \$/an (28 \$/mois)
½ page : 242 \$/an (25 \$/mois)
1/3 page (bannière) : 210 \$/an (22 \$/mois)
¼ page : 182 \$/an (19 \$/mois)

Carte professionnelle :
Noir/blanc : 55 \$/an (8 \$/mois)
Couleur : 83 \$/an (11 \$/mois)

Annonces classées :
Un (1) à trois (3) articles : 5 \$
Art. supplémentaire : 1 \$

avril 2025



Joyeuses Pâques!

Clinique
d'acupuncture
Sylvie Cloutier




305, Verreault, Saint-Jean-Port-Joli
(Québec) G0R 3G0
Tél.: 418 598-9455

Membre de l'ordre des
acupuncteurs du Québec
Licence : #A-021-89

Sommaire

3	Moment de réflexion
4	Article du mois
6	Ça se passe chez nous
7	Horaire des messes
8-10	Ça se passe chez nous
12-15	Affaires municipales
16-17	Le Babillard
18-21	Affaires municipales
22	Chronique
23	Qui suis-je?
24-27	Communiqués
28	La page détente
29	Méli-Mélo
30	Concours de coloriage
31	Calendrier

Moment de réflexion...

Le test des trois passoires

Anonyme



Socrate avait, dans la Grèce antique, une haute réputation de sagesse. Quelqu'un vint un jour trouver le grand philosophe et lui dit : « Sais-tu ce que je viens d'apprendre sur ton ami ? »

« Un instant, répondit Socrate. Avant que tu me racontes tout cela, j'aimerais te faire passer un test rapide. Ce que tu as à me dire, l'as-tu fait passer par les trois passoires ?

Mais oui, reprit Socrate, avant de raconter toutes sortes de choses sur les autres, il est bon de prendre le temps de filtrer ce que l'on aimerait dire. C'est ce que j'appelle le test des trois passoires.

La première passoire est celle de la VÉRITÉ. As-tu vérifié si ce que tu veux me raconter est VRAI ? » « Non, pas vraiment, je n'ai pas vu la chose moi-même, je l'ai seulement entendu dire. » « Très bien ! Tu ne sais donc pas si c'est la vérité.

Voyons maintenant, essayons de filtrer autrement, en utilisant une deuxième passoire, celle de la BONTÉ. Ce que tu veux m'apprendre sur mon ami, est-ce quelque chose de BIEN ? » « Ah non, au contraire ! J'ai entendu dire que ton ami avait très mal

agi. » « Donc, continue Socrate, tu veux me raconter de mauvaises choses sur lui et tu n'es pas sûr qu'elles soient vraies. Ce n'est pas très prometteur !

Mais tu peux encore passer le test, car il reste une passoire : celle de l'UTILITÉ. Est-il UTILE que tu m'apprennes ce que mon ami aurait fait ? » « Utile ? Non, pas vraiment, je ne crois pas que ce soit utile. »

« Alors, conclut Socrate, si ce que tu as à me raconter n'est ni VRAI, ni BIEN, ni UTILE, pourquoi vouloir me le dire ? Je ne veux rien savoir. De ton côté, tu ferais mieux d'oublier tout cela. »

Source: <https://www.bonheurpourtous.com/beaux-textes/le-test-des-trois-passoires.html>

« Plus grand est l'obstacle, plus grande est la gloire de le surmonter. »

- Molière, <https://www.lapenseeaujourd'hui.net/archives.php>

UNE NOUVELLE MARCELLOISE... ET UNE NOUVELLE GARDERIE!

Par Annabelle St-Hilaire



Dernièrement, un vent de jeunesse et de changement s’est installé à Saint-Marcel. Josiane Michaud, une femme enjouée et dévouée pour son projet, a entrepris l’ouverture d’une nouvelle garderie. Celle-ci se situe dans l’école primaire, plus précisément dans les anciens locaux de maternelle et de prématernelle.

Josiane, ayant grandi au Bas-Saint-Laurent, a évolué au sein d’une famille d’entrepreneurs. La vie sur la ferme laitière lui a permis de développer sa rigueur au travail et sa capacité à mener des projets à terme. Même si prendre la relève de la ferme se serait avérée une option très intéressante, elle a plutôt suivi les traces de sa mère, qui était

elle-même éducatrice à l’enfance et qui l’amenait avec elle au travail pendant ses journées de congé. La passion de Josiane pour côtoyer les tout-petits ne date donc pas d’hier! C’est pourquoi, en 2014, elle a débuté son DEC en Techniques d’éducation à l’enfance au Cégep de Rivière-du-Loup. Elle a ensuite enrichi sa formation en étudiant un an en psychoéducation à l’UQAR, en suivant divers cours sur le langage et la gestion émotionnelle ainsi qu’en entamant un DEP en lancement d’entreprise. De 2017 à 2023, elle a pu mettre à profit ses compétences en travaillant dans des centres de la petite enfance (CPE) en gardant toujours en tête son objectif ultime, soit celui d’avoir sa propre garderie.

Malgré le fait que son emploi lui assurait un avenir stable, Josiane, qui carbure à la réalisation de ses idées, avait toujours en tête le projet de démarrer sa propre entreprise. Ainsi, lorsque le projet-pilote de service de garde en communauté a vu le jour, cette opportunité l’a immédiatement interpellée. C’était l’occasion parfaite pour elle de mettre en pratique ses qualités de gestionnaire et ses aptitudes relationnelles avec les enfants. D’ailleurs, Josiane, tombée sous le charme de notre beau village, croit fermement qu’il s’agissait du meilleur endroit pour élever sa petite famille et y introduire son projet ambitieux. Pour elle, Saint-Marcel représente un milieu chaleureux au sein duquel la municipalité s’implique grande-

ment pour soutenir les initiatives citoyennes. Il faut dire qu’ils sont de plus en plus rares, ces petits villages comme le nôtre où tout le monde se salue et où l’on est si près de la nature. Le local de la garderie, situé au cœur de Saint-Marcel, est près de tous les attraits du village, tels que l’école, le parc, l’épicerie et même la résidence Le Marcellois. Cette proximité permet donc à Josiane et les enfants de profiter des services communautaires, mais également de redonner à ceux-ci. La collaboration avec des élèves et des enseignants de l’école primaire favorise aussi une meilleure intégration des jeunes au milieu scolaire.

Le 24 février dernier, la garderie a officiellement ouvert ses portes. Depuis, Josiane accueille donc tous les matins six enfants de 0 à 5 ans, une variété d’âge privilégiant l’entraide entre les petits et les grands. Une journée typique au service de garde de Josiane débute par un accueil chaleureux et elle montre un intérêt particulier à chacun d’eux. Un moment de causerie et une petite chanson

font également partie de la routine du début de la journée. Par la suite, les enfants laissent libre cours à leur imagination en utilisant des jeux polyvalents. Ces jouets, n’ayant pas de fonction précise, sont constitués de bois ou de matériaux recyclés afin d’établir un environnement où règnent la création et l’improvisation. Josiane privilégie beaucoup cette approche avec les enfants, puis elle enrichit leurs idées pour les amener à les concrétiser davantage. Sortir à l’extérieur constitue également une activité récurrente à la garderie. Il est essentiel pour cette éducatrice que les tout-petits apprennent à apprécier le plein-air pour qu’ils conservent cette bonne habitude dans leur futur.

Comme dans n’importe quel autre emploi, posséder sa propre entreprise et prendre soin d’enfants en bas âge comportent plusieurs défis. Il faut savoir être à l’écoute des enfants, être à leur disposition tout au long de la journée, leur apprendre à mieux gérer leurs émotions et bien plus encore. Toutefois, sa capa-

cité d’adaptation lui est très utile pour surmonter ces petits défis du quotidien, parce qu’il n’est jamais possible de prévoir comment les enfants se sentiront pendant la journée. Son métier étant sa vocation, travailler auprès des plus jeunes est essentiel au quotidien de Josiane et elle n’échangerait cela pour rien au monde.

Enfin, la jeune entrepreneure ambitieuse voit son projet perdurer avec une clientèle qui évolue au fil des ans. Son projet se montre autant enrichissant pour les enfants que pour elle, alors il est évident qu’elle aura encore plus de projets en tête dans quelques années. Avec toutes ses réalisations, Josiane souligne qu’il est primordial de se faire confiance, d’être passionné et d’accepter de sauter dans l’inconnu afin d’accomplir ses plus grands rêves. ☺



Voyez plus de photos de l’aménagement du local à la page 16.



Le Bistreau d'érable

Jérôme Sauvageau et Noémie G. Régnier

50, Rang 6 Ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard, (Québec) G0R 3L0
418 223-3832 bistreauderable.com bistreauderable@hotmail.com

Produits d'érable

Cabane à sucre familiale



DESTINATION L'ISLET

Surveillez nos écrans
Affichez-vous dans plus de 40 établissements
Forfaits avantageux



Information: 418 359-2124

Ça se passe chez nous!

VOS COMITÉS



Vie Amitié Partage

Bienvenue à notre dîner de bénévoles, qui aura lieu le 10 avril 2025.

Accueil à partir de 10h30, suivi à 11h d’une messe et du dîner.

Bienvenue à tous!

Par: Vie Amitié Partage



Souper dansant pour les aînés

Souper dansant pour les aînés samedi le 12 avril 2025 dès 16 h à la salle municipale de Saint-Marcel avec les musiciens Jean-Yves et Denis.

SVP, réservez pour le souper au 418-356-2734 ou au 418-356-271

Bienvenue à tous!

Par: Club des aînés de Saint-Marcel

CAHIER BÉBÉ 2025

À l'occasion de la Fête des Mères, en mai prochain, le Journal Coup d'Œil sur Saint-Marcel publiera un cahier spécial regroupant les photos des bébés nés au cours de l'année 2024 jusqu'au mois d'avril 2025.

Nous vous invitons à inscrire votre bébé, c'est gratuit!

Pour participer, vous n'avez qu'à faire parvenir une photo au journal (via l'adresse courriel journalcoupdoeil@hotmail.com) ainsi que les détails suivants:

- Le nom de l'enfant, le nom des parents, la date et le lieu de naissance

Il y aura par la suite le tirage d'un certificat cadeau d'une valeur de 25\$ parmi les participants.

Laissez admirer vos petites frimousses!

Ça se passe chez nous!

HORAIRE DES MESSES

Par Jocelyn Dancause



Voici l'horaire des messes célébrées à Saint-Marcel durant le mois d'avril 2025.

Dimanche le 6 avril

9h : Messe à Saint-Adalbert
10h30 : Messe à Sainte-Perpétue

Mardi le 8 avril

19h (Marcellois)
Dft Denis Mercier
*Léo et Micheline

Jeudi le 10 avril

11h (Salle municipale)
Dfts Léa et Ulric Pelletier
*Monique et Alidor Pelletier

Dimanche le 13 avril

9h : Dfts famille Bélanger et Normand
*Hélène Bélanger et Jean-Noël Normand

Dimanche le 20 avril

9h : Messe à Saint-Omer
10h30 : Messe à Sainte-Perpétue

Mardi le 22 avril

19h (Marcellois)
Dft Jacques Gaudreau
*Carole Ouellet

Dimanche le 27 avril

9h : Messe à Sainte-Félicité
10:30 h : Messe Saint-Pamphile

Les lampes du sanctuaire pour le mois d'avril

6 avril : Aux intentions de Sylvain Bernier	20 avril : Aux intentions de Carole Ouellet
13 avril : Aux intentions de Chantal Pelletier et Marc-André Boucher	27 avril : Aux intentions de Hélène Bélanger et Jean-Noël Normand

CÉLÉBRATION DE LA SEMAINE SAINTE ET PÂQUES 2025

Messe Chrismale 15 avril à 19h30 Cathédrale Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Chemin de croix 18 avril à 19 h Église Sainte-Félicité
Messe en mémoire de la Cène du Seigneur 17 avril à 19 h Église Sainte-Perpétue	Veillée Pascale 19 avril à 19 h Église Saint-Pamphil
Célébration de la Passion du Seigneur 18 avril à 15 h Église de Saint-Adalbert	Jour de Pâques 20 avril 9 h: Église de Saint-Ome 10 h 30 : Église Sainte-Perpétue

UNIFICATION DES SEPT FABRIQUES DE L'ISLET SUD

Par Jocelyn Dancause, secrétaire administratif de la Fabrique de la paroisse de Saint-Marcel

Depuis presque deux ans, les sept fabriques de L'Islet-Sud ont entamé les démarches pour s'unifier et nous en sommes à l'étape finale. Comme vous l'avez su à la suite du sondage pour le nom de la nouvelle entité, le nouveau nom sera « La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Érables-de-L'Islet-Sud ». Les bureaux de la fabrique seront situés à Sainte-Perpétue dans un local en haut des anciens bureaux de la caisse Desjardins du Sud de l'Islet et des Hautes-Terres. Le conseil de la nouvelle fabrique sera composé d'une personne de chacune des sept paroisses. Pour marquer l'unification, il y aura, dans

chaque paroisse, une célébration de passage et à la fin du mois d'août, il y aura une célébration pour inaugurer la nouvelle paroisse.

Les cimetières

Les huit cimetières seront administrés par une compagnie qui a été créé le 4 février 2025 et son nom est la compagnie des cimetières catholiques de L'Islet-Sud. Les bureaux seront situés dans ceux que la fabrique de Saint-Pamphile utilise présentement. Le conseil d'administration sera alors composé d'une personne de chacune des sept paroisses que le conseil de fabrique actuel

nommera pour siéger au conseil de la compagnie. Ainsi les actifs rattachés à l'exploitation des cimetières seront transférés à la compagnie des cimetières catholiques de L'Islet-Sud, qui commencera ses opérations en date du 1er avril 2025.

Ces événements ne changent rien pour les célébrations. Elles auront toujours lieu comme c'est le cas présentement. Il y aura toutefois une seule administration pour chaque entité et les avoirs de chaque paroisse seront mis en commun. Si vous avez besoins d'informations, vous pouvez me contacter au 418-356-2698. ☎

NÉCROLOGIE



Thibault, Roland

Au Centre d'hébergement de Rimouski, le 24 février 2025, à l'âge de 79 ans, est décédé monsieur Roland Thibault, époux de madame Lorraine Roy, fils de feu Fernande Bélanger et de feu Joseph Thibault. Il laisse dans le deuil ses enfants : Hélène (Patrick Morel), Christian (Mélanie Beaucage) et Renée (Patrick Dionne) et ses petits-enfants. Il était le frère de : feu Lucette (Fernand Anctil), Réjeanne, Jean-Guy (France Pelletier), Claire (Alain Bénard), Lise, feu Annette (feu Raynald Audet, Gaston Marquis), André (Solange Audet) et Claude (Lyne Rousseau). Il était le beau-frère de : feu Richard (Micheline Bisson), feu Maurice (Claudette Roy), feu Luc (feu Françoise Veilleux), Louisette (Gaétan Bégin, Louis (Diane Veilleux, feu Réjean, Pauline (feu Léo Grégoire), France (Claude Doyon), Patrick (Johanne Toulouse) et Jocelyn (feu Line Morin). Il laisse aussi dans le deuil de nombreux parents et amis(es). Une célébration commémorative a eu lieu le samedi 15 mars 2025 à la chapelle du mausolée Élisabeth-Turgeon de Rimouski.

Nous offrons nos condoléances aux parents et amis éprouvés par ce deuil.

CHALLENGE CONTRE LE CANCER

AIDEZ MÉLANIE CARON ET SA TANTE ANNIE À RECUEILLIR LES FONDS NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DE LEUR CHALLENGE CONTRE LE CANCER!

Pour vos dons, vous n'avez qu'à accéder au site de la Société de recherche sur le cancer par le code QR suivant: #ChallengeContreLeCancer. Vous pouvez aussi taper ce lien dans votre moteur de recherche: [Challenge -Espagne- 2026: Chercher un participant ou une équipe-Randonnée dans les sierras secrètes de Catalogne- 2026](#)



Vente de cupcakes pour Pâques jusqu'au 13 avril

Tous les détails sur leur page Facebook:
Mélanie et Annie / Challenge contre le cancer / Espagne 2026.



C'EST LE TEMPS DES SUCRES !

REPAS DE CABANE À SUCRE
Mars / avril : vendredi, samedi et dimanche
Menu traditionnel du terroir
Café, bar et cocktails
Sur réservation

BOUTIQUE OUVERTE À L'ANNÉE
Produits d'érable (sirop, tire, cornets, popcorn, etc.)
Mets pour emporter fait maison
(soupe pois, cretons, bines, pâté viande, ketchup, etc.)
Du mardi au dimanche 9-16h

VISITES GUIDÉES / TIRE SUR NEIGE
La tradition des sucres, d'hier à aujourd'hui
Du mardi au dimanche
Sur réservation, 4 saisons

RESTO POUR GROUPE DE 15 ET +
Anniversaire, 5 à 7, brunch, réunion
Toute l'année

51, Rang 6 Ouest / Ste-Lucie / 418-223-3832 / [bistreauderable.com](#)

VOUS ÊTES PRESTATAIRE DE L'ASSISTANCE SOCIALE?

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER VOTRE SITUATION PERSONNELLE ET FINANCIÈRE?

Laissez-nous vous accompagner
dans votre démarche pour :

- développer vos compétences professionnelles par de la formation;
- trouver un emploi adapté à votre situation et qui vous plaît;
- obtenir des outils pour la recherche d'emploi;
- découvrir des métiers passionnants.



Communiquez avec une agente ou
avec un agent de Services Québec
dès maintenant.

Partout au Québec : 1 833 456-0222

[Québec.ca/aide-emploi-prestataire](#)



Votre
gouvernement

Québec

Ça se passe chez nous!

*** CONCOURS DE PHOTO ***

Il est maintenant temps de lancer le concours pour la plus belle PHOTO DE PRINTEMPS!



Vous avez jusqu'au 15 juin 2025 pour nous envoyer votre plus belle photo de la saison par courriel à l'adresse journalcoupdoeil@hotmail.com. La photo gagnante, déterminée par un tirage, paraîtra dans le journal de juillet*

BONNE CHANCE!

*Si la qualité de l'image est jugée inadéquate, nous nous réservons le droit de la retirer du tirage.

Limite d'une photo par adresse.

M A R C H É
BONICHOIX

Alimentation Blanchet Inc.
Épicerie / Boucherie

Viande de congélation
Valideuse Loto-Québec
Service de paiement direct
Permis de chasse
Dépositaire de la S.A.Q
Produits et charcuteries maison
Pain frais du jour

Service de livraison offert à St-Marcel

2, route 285 N, Saint-Marcel, Qc G0R 3R0
418-356-2633
Boucherie: 418-356-3365 / Fax: 418-356-5264

Toute notre équipe est heureuse de vous servir!

Besoin d'un coup de main ?
Nos gens de cœur sont là.

- Entretien ménager
- Préparation de repas
- Accompagnement aux courses et rendez-vous
- Soins d'assistance personnelle
- Répit aux proches aidants

• Services abordables, sécuritaires et personnalisés
• Équipe bien formée
• Aide financière exclusive

Coopérative
des services à domicile
L'Islet Nord-Sud

418 598-7488 • www.cooplisletns.com



POUR SE RENDRE À UNE PARTIE DE SUCRES

Un service pratique, abordable et durable.
Trois offres adaptées à vos besoins :
Taxibus | Transport interrégional | Transport adapté

BIENVENUE À BORD !

ACCÈS L'Islet

Pour réserver : 1 844 598-8950
Achetez vos billets au acceslislet.com



PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE

Le 4 février 2025
Municipalité de Saint-Marcel

Extrait du projet de procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel, tenue à la salle municipale de Saint-Marcel, le 4 février 2025 à 19 heures 30. Trois conseillers étaient présents, trois étaient absents (Gabriel Bélanger, Stéphane Morneau, Réal Petitclerc) ainsi que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mélanie Bourgault et madame Sonia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Morin et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté tel que lu et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Bernier et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2025 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

4. Finances et gestion administrative

4.1 Acceptation des comptes

Il est proposé par Jacques Morin et résolu unanimement que la liste des comptes présentée aux membres du Conseil soit acceptée et autorisée pour paiement:

Grand total des comptes: 71 673.17 \$

4.2 Dons et commandites

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil municipal a reçu des demandes de dons et commandites;

Il est proposé par Clément Bernier et résolu unanimement d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser la greffière-trésorière à effectuer le déboursé immédiatement.

- Tournoi de golf, Coup de cœur,

au profit de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet, une somme de 100 \$.

- Maison de soins palliatifs du Littoral, demande non retenue.

- La demande de don provient de Mélanie Caron et Annie Pelletier pour le *Challenge contre le cancer*, une somme de 250 \$ est retenue et sera versé à *Société de recherche sur le cancer*.

4.3 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge»;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Morin et résolu unanimement;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Marcel proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge».

4.4 Entente de travail et de confidentialité pour un travailleur autonome

ATTENDU QUE Madame Lorraine Bélanger travaille à l'occasion pour la municipalité de Saint-Marcel dans certains dossiers depuis décembre 2023;

ATTENDU QU' il devient opportun de signer une entente de travail incluant une clause de confidentialité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorraine Michaud et résolu unanimement;

DE permettre l'accès et autoriser Madame Lorraine Bélanger à travailler pour la municipalité de Saint-Marcel comme travailleur autonome;

D' autoriser la directrice générale à signer l'entente de travail et de

confidentialité avec Madame Bélanger.

4.5 Autorisation de paiement pour la fabrication d'un support d'embarcation

Il est proposé par Clément Bernier et résolu à l'unanimité;

D' autoriser la directrice générale à effectuer un paiement de 112.50 \$ à M. Jean Mercier pour la fabrication d'un support d'embarcation qui sera installé sur le terrain de la station de nettoyage d'embarcations au lac Fontaine-Claire.

5. Rapport des différents comités

Quelques discussions concernant les différents comités.

6. Loisir-Tourisme-Culture

6.1 Autorisation de paiement-Projet de service de garde communautaire

CONSIDÉRANT le projet de service de garde en milieu communautaire;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par nos citoyens d'avoir un service de garde dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT le partenariat et la participation du Centre de services scolaire, il y a eu l'aménagement d'un local à l'école primaire Saint-Marcel;

CONSIDÉRANT QU' aucune somme a été réservée sur le budget 2024 et celui de 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorraine Michaud et

résolu unanimement;

D' approuver les dépenses concernant l'amélioration et la rénovation du local dans l'école primaire de Saint-Marcel pour une somme de 10 290.58 \$;

D' autoriser la directrice générale à payer au Centre de service scolaire la somme de 2400 \$ annuellement et ce, pour une durée de 36 mois.

6.2 Entente pour la disposition d'un local à l'école primaire en faveur de la responsable du service de garde communautaire

CONSIDÉRANT le projet de service de garde en milieu communautaire par la résolution 132-09-24;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est locataire du local situé à l'école primaire de Saint-Marcel et souhaite en permettre l'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE madame Josiane Michaud, responsable du service de garde, a manifesté son intérêt pour l'utilisation du local afin d'offrir le service de garde communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et Mme Michaud sont parvenues à une entente concernant les modalités d'utilisation du local pour la période du 1er février 2025 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorraine Michaud et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Saint-Marcel autorise la signature d'une entente avec Mme Josiane Michaud pour la mise à disposi-

tion du local situé à l’école primaire, aux conditions suivantes :

- L’entente est valide du 1er février 2025 au 31 décembre 2025;
- Le local sera utilisé exclusivement à des fins de service de garde scolaire;
- Mme Josiane Michaud s’engage à respecter les normes de sécurité et d’entretien en vigueur;
- Une contribution financière mensuelle de 375 \$ sera versée à la municipalité à titre de frais d’occupation;
- Toute modification ou résiliation de l’entente devra être soumise à l’approbation du conseil municipal avec un préavis de 90 jours.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente au nom de la municipalité.

6.3 Sentier pour les véhicules hors route

Il est proposé par Jacques Morin de mandater Clément Bernier et Lorraine Michaud pour rencontrer la direction du Club de VTT Les Défricheurs de L’Islet-Sud ayant comme objectif d’avoir un sentier pour les véhicules hors route qui pourrait se rendre dans le périmètre urbain.

7. Travaux publics-Voirie

7.1 Programme d’aide à la voirie locale-Projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supramunicipaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marcel a pris connais-

sance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d’annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE l’aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;

ATTENDU QUE l’aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu’à concurrence de :

- 1) 40 % de l’aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l’aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l’aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d’annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Morin, il est unanimement résolu et adopté;

QUE le conseil de Saint-Marcel approuve les dépenses d’un montant de 12 408 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

7.2 Programme d’aide à la voirie locale-Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marcel a pris connaissance des modalités d’applica-

tion du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Clément Bernier il est unanimement résolu et adopté:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marcel approuve les dépenses d’un montant de 10 487 \$ relatives aux travaux d’amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

8. Sécurité publique

8.1 Présentation et adoption du rapport annuel 2024 du service incendie de Saint-Marcel

CONSIDÉRANT QU’ en vertu de l’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorisés locales et régionales chargées de l’application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au Ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d’activité pour l’exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Morin et résolu unanimement:

QUE ce Conseil prenne acte du rapport annuel 2024 déposé par le directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité et d’accepter, tel que rédigé, ce rapport annuel 2024 à l’égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

8.2 Autorisation de paiement -

Contrat de télésurveillance avec Vigil Sécurité

ATTENDU QUE par la résolution 154-11-24, la municipalité de Saint-Marcel a procédé à l’installation d’un système d’alarme en janvier 2025;

ATTENDU QUE la municipalité a conclu un contrat de télésurveillance avec l’entreprise Vigil Sécurité pour une durée de 36 mois, au coût de 29,99 \$ par mois, payable annuellement en début d’année;

ATTENDU QUE le paiement annuel s’élève à 359,40 \$ et doit être versé à Vigil Sécurité à compter de janvier 2025 pour assurer la continuité du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorraine Michaud et résolu à l’unanimité;

QUE le conseil municipal de Saint-Marcel autorise le paiement du contrat de télésurveillance avec Vigil Sécurité au montant de 413.22 \$ (taxes incluses) par année, pour une période de 36 mois, soit de janvier 2025 à décembre 2027;

QUE le paiement soit effectué annuellement en début d’année, conformément aux modalités du contrat;

QUE la directrice générale, Sonia Bisson, soit autorisée à effectuer le paiement et à signer tout document nécessaire pour assurer le suivi de l’entente avec Vigil Sécurité.

8.3 Nomination de responsable du système d’alarme incendie

Ce point à l’ordre du jour est re-

LE BABILLARD

Un local bien aménagé pour le nouveau service de garde en communauté, situé dans l'école primaire!



LE BABILLARD

Félicitations à Linda Lévesque, gagnante du concours de la photo d'hiver!



Merci à tous les autres participants!



Manon Vial



Linda Pelletier



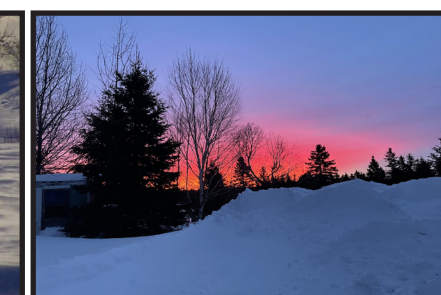
Monique Jean



Hélène Bélanger



Estelle Bélanger



Jacinthe Caron

porté.

9. Correspondance

9.1 Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, séance du 4 février 2025. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Documents importants transmis par la direction générale:

1- MRC de L’Islet, résolution (018-01-25) concernant le retrait de conteneurs pour la récupéra-

tion des appareils électroniques dans certaines municipalités de notre MRC.

2- MRC de L’Islet, certificat de conformité au schéma d’aménagement pour le règlement 327-24.

10. Varia

Seuls les points demandant des délibérations sont retenus aux fins du procès-verbal.

10.1 Coup de chapeau- Comité des Loisirs de Saint-Marcel

Les membres du conseil municipal remercient les administrateurs du Comité des Loisirs de

.....

Le 25 février 2025
Municipalité de Saint-Marcel

Extrait du projet de procès-verbal d’une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel, tenue à la salle municipale de Saint-Marcel, le 25 février 2025 à 19 heures. Tous les conseillers étaient présents, trois étaient absents ainsi que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été transmis à chaque conseiller dans les délais prescrits par la Loi et laquelle séance sont présents les conseillers et les conseillères

Formant quorum sous la

présidence de madame la mairesse, Mélanie Bourgault. Sonia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d’ordre du jour.

2. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Lorraine Michaud et résolu unanimement que l’ordre du jour suivant soit accepté tel que lu.

3. Sujets à discuter

3.1 Offre de renonciation à une clause restrictive - Partie du lot 5 348 577 du cadastre du Québec (superficie de 222,0 m²)

ATTENDU QUE la municipalité

Saint-Marcel, ainsi que tous les bénévoles qui ont réalisé un travail extraordinaire afin de faire du 54e Carnaval un très grand succès. Bravo à tous !

11. Période de questions

Aucune question venant de l’assistance.

12. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Jacques Morin, et résolu à l’unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20 heures 30 minutes. ☹

de Saint-Marcel a reçu une offre de renonciation à une clause restrictive de la part du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), datée du 9 janvier 2025, concernant une partie du lot 5 348 577 du cadastre du Québec, d’une superficie de 222 m², publiée sous le numéro 20 465 098 à la circonscription foncière de L’Islet;

ATTENDU QUE cette clause restrictive limite l’usage du lot aux fins municipales de voie publique, incluant un espace de virée et un stationnement, et interdit toute autre utilisation ou aliénation sans l’autorisation du MRNF;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite lever cette restriction conformément aux articles 40 de la *Loi sur les terres du domaine de l’État* (RLRQ, chapitre T-8.1) et au *Règlement sur la vente, la location et l’octroi de droits immobiliers*

sur les terres du domaine de l’État (RLRQ, chapitre T-8.1, r.7);

ATTENDU QUE le montant total exigé pour cette renonciation est de 2 975,55 \$, incluant la contrepartie, les frais d’administration et les taxes applicables, payables à la signature de l’acte de renonciation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Morin et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Marcel accepte l’offre de renonciation à la clause restrictive concernant une partie du lot 5 348 577 du cadastre du Québec, selon les conditions énoncées dans la correspondance du MRNF en date du 9 janvier 2025;

QUE la municipalité mandate Olivier Pelletier, notaire, pour procéder aux analyses requises et à la rédaction de l’acte de renonciation ou de la clause d’intervention, et autorise la transmission des informations nécessaires au MRNF;

QUE le paiement de 2 975,55 \$ soit autorisé et effectué à la signature de l’acte de renonciation, conformément aux modalités prévues;

QUE les fonds nécessaires à cette transaction soient puisés dans le surplus accumulé de la municipalité;

QUE les frais d’administration sont fixés selon le taux en vigueur et indexés au 1er avril de chaque année;

QUE la directrice générale, Madame Sonia Bisson, soit autori-

sée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis relatifs à cette renonciation;

QUE cette acceptation soit transmise au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) avant le 3 mars 2025, conformément aux délais indiqués, faute de quoi l’offre deviendra caduque.

3.2 Mandater un notaire pour le dossier de renonciation à une clause restrictive pour une partie de lot 5 348 577 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marcel a reçu une offre de renonciation à une clause restrictive de la part du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) concernant une partie du lot 5 348 577 du cadastre du Québec, d’une superficie de 222 m², publiée sous le numéro 20 465 098 à la circonscription foncière de L’Islet tel que mentionné dans la résolution 27-02-25;

ATTENDU QUE cette clause restrictive limite l’usage du lot aux fins municipales de voie publique, incluant un espace de virée et un stationnement, et interdit toute autre utilisation ou aliénation sans l’autorisation du MRNF;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du MRNF, la municipalité doit mandater un notaire pour la rédaction et la signature de l’acte de renonciation ou pour l’intégration d’une clause d’intervention du MRNF dans un acte notarié;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites sur invitation auprès de trois notaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Bernier et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Saint-Marcel mandate Olivier Pelletier, notaire, pour effectuer les démarches nécessaires à la rédaction et à la signature de l’acte de renonciation à la clause restrictive concernant une partie du lot 5 348 577 du cadastre du Québec, conformément aux conditions établies par le MRNF;

QUE les honoraires prévus pour un dossier de ce type soient de 1350,00 \$;

QUE les fonds nécessaires à cette transaction soient puisés dans le surplus accumulé de la municipalité;

QUE la directrice générale, Sonia Bisson, soit autorisée à transmettre les informations pertinentes au MRNF et à collaborer avec Olivier Pelletier pour la préparation des documents requis;

QUE la mairesse, Mélanie Bourgault et la directrice générale, Madame Sonia Bisson, soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire pour finaliser la renonciation à la clause restrictive;

QUE cette résolution prenne effet immédiatement afin de respecter le délai de trois (3) mois imposé par le MRNF pour la signature de l’acte notarié.

3.3 Mandat pour un arpenteur-géomètre pour le dossier de re-

nonciation à une clause restrictive pour une partie de lot 5 348 577 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marcel a reçu une offre de renonciation à une clause restrictive de la part du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), en date du 9 janvier 2025, concernant une partie du lot 5 348 577 du cadastre du Québec, d’une superficie de 222 m², publiée sous le numéro 20 465 098 à la circonscription foncière de L’Islet;

ATTENDU QUE cette clause restrictive limite l’usage du lot aux fins municipales de voie publique, incluant un espace de virée et un stationnement, et interdit toute autre utilisation ou aliénation sans l’autorisation du MRNF;

ATTENDU QUE pour procéder à la renonciation de cette clause restrictive, il est nécessaire d’obtenir une description technique précise de la partie concernée du lot 5 348 577;

ATTENDU QUE la firme Arpentage Côte-Sud inc. possède une expertise reconnue en arpentage foncier et en rénovation cadastrale dans la région;

ATTENDU QUE les frais prévus pour ce dossier s’élèvent à 1 870\$ plus taxes, en sus des frais de cadastre et de permis;

ATTENDU QUE la firme recommande la pose de deux repères d’arpentage afin d’indiquer la nouvelle limite créée, conformément au plan transmis;

EN CONSÉQUENCE, il est pro-

posé par Clément Bernier et résolu unanimement;

DE mandater la firme Arpentage Côte-Sud inc., représentée par Christian Chénard, pour effectuer les relevés nécessaires et préparer la description technique requise pour la renonciation à la clause restrictive concernant la partie de 222 m² du lot 5 348 577 du cadastre du Québec;

D’ autoriser la directrice générale, Madame Sonia Bisson, à collaborer avec Arpentage Côte-Sud inc. pour la fourniture des documents et informations nécessaires à la réalisation du mandat;

QUE les fonds nécessaires à cette transaction soient puisés dans le surplus accumulé de la municipalité;

QUE cette résolution entre en vigueur immédiatement afin de respecter les délais établis pour la finalisation de la renonciation à la clause restrictive.

3.4 Démission du conseiller municipal M. Gabriel Bélanger

CONSIDÉRANT QUE Madame Sonia Bisson, greffière-trésorière mentionne que le conseiller municipal M. Gabriel Bélanger a soumis sa démission par courriel en date du 18 février 2025, conformément aux dispositions de l’article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE la démission prend effet dès la réception par la greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Morin et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Marcel prend acte de la démission du conseiller Gabriel Bélanger, effective à compter du 18 février 2025, et que le poste de conseiller est déclaré vacant à cette date.

3.5 Élection partielle - Avis de la vacance pour le poste du conseiller numéro 1

CONSIDÉRANT QUE le conseiller numéro 1 a remis sa démission par courriel le 18 février 2025, conformément à l’article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette démission a été transmise à la greffière-trésorière de la municipalité et a pris effet dès sa réception, entraînant ainsi la vacance du poste de conseiller numéro 1 à compter du 18 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a avisé le conseil de cette vacance lors de la séance du 25 février 2025 par la résolution 30-02-25;

CONSIDÉRANT QUE l’élection municipale générale est fixée au 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 337 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lorsque la vacance d’un poste de conseiller est constatée dans les 12 mois précédant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le conseil peut

décréter de ne pas tenir d’élection partielle pour combler le poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Morneau et résolu unanimement;

DE DÉCRÉTER qu’aucune élection partielle ne sera tenue pour

combler cette vacance, le poste demeurant vacant jusqu’à l’élection municipale générale du 2 novembre 2025.

4. Période de questions

Aucune question provenant de citoyen.

5. Clôture et levée de la séance
Il est proposé par Clément Bernier, et résolu à l’unanimité que cette séance extraordinaire soit levée.

Fermeture à 19.30 heures

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

JE SÉCURISE MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ



Le délai pour se conformer aux normes de nouvelle sécurité pour toutes les piscines installées avant le 1er novembre 2010 a été repoussé au 30 septembre 2025.

Voir réglementation sur le site internet de la Municipalité : www.saintmarcel.qc.ca

Il y aura vérification de toutes les piscines de la Municipalité de Saint-Marcel suite à cette nouvelle réglementation.

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Date de versements pour l'année 2025

1^{er} avril

1^{er} juin

1^{er} août

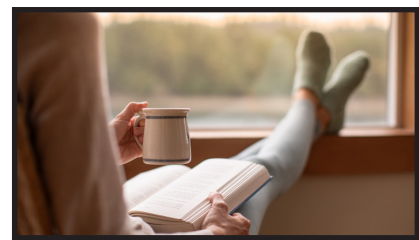
1^{er} octobre



Ici, c'est chronique!

Divertissement/Détente

par Édith Blanchet



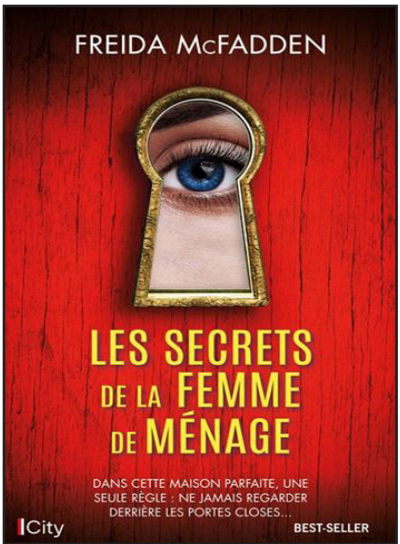
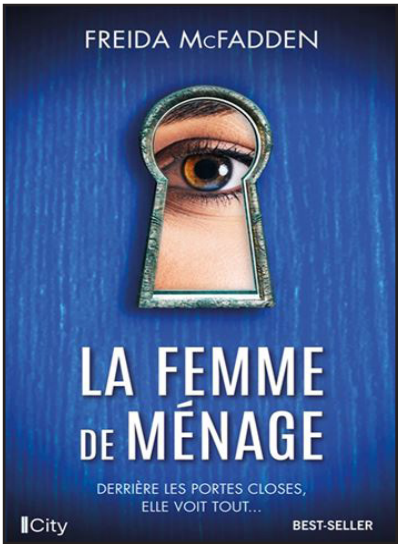
LA FEMME DE MÉNAGE

Ce titre vous dit-il quelque chose? Ça se peut fort bien, c'est une trilogie très populaire qui reçoit beaucoup d'éloges ces temps-ci. Est-ce qu'elle mérite d'être sur toutes les lèvres? Je l'ai lu et je confirme que oui!

On a souvent beaucoup d'attentes de lire une série aussi encensée par la critique, au risque d'être finalement bien déçue. Heureusement, ça n'a pas été le cas : j'ai beaucoup aimé les trois tomes qui racontent l'histoire de Millie Calloway, une jeune femme qui sort tout juste de prison et qui se trouve forcée de dormir dans sa voiture. L'emploi qu'elle décroche comme femme de ménage pour la riche famille Winchester tombe à pic puisqu'il inclut entre autres d'être logée dans la maison. Or, elle déchanté bien assez vite lorsqu'elle découvre que sa chambre n'est qu'un petit cagibi dont la porte se verrouille par l'extérieur et que sa patronne, Nina, n'est qu'une horrible femme mesquine et instable qui lui fait vivre un enfer. Au moins, le mari, Andrew, est fort charmant et apaise la situation, jusqu'à ce que...

Et voilà, je m'arrête là dans la description de l'histoire de cette fameuse femme de ménage, de peur de vous dévoiler des éléments qui gâcheraient votre lecture du premier tome, mais également des suivants, qui portent respectivement les titres *Les secrets de la femme de ménage* et *La femme de ménage voit tout*. Il y a également un quatrième livre, *Le mariage de la femme de ménage*, qui est en fait une nouvelle d'une quarantaine de pages qui s'avère être le tome 2,5, mais qui n'est malheureusement pas encore disponible en français.

Cette trilogie vaut assurément la peine d'être lue, bien que, comme plusieurs séries, les premiers tomes sont les meilleurs! En effet, le premier tome est vraiment captivant, le deuxième mériterait une note de 4,5 sur 5, et le dernier est bon, mais un peu moins wow. Cependant, vous voudrez assurément tous les lire, d'autant plus que c'est une lecture assez rapide en raison des chapitres plutôt courts et de l'effet de suspense qui nous pousse à tourner les pages les unes après les autres! 📖



Qui suis-je?

SAUREZ-VOUS IDENTIFIER CETTE MARCELLOISE?

Par Mathilde Pelletier

Native de St-Marcel, cette femme a su visiter plus loin que notre petit coin de pays. Ses deux parents sont des Bélanger et elle est née le premier octobre d'une certaine année. Elle vient d'une petite famille, il n'y a que son frère et elle. Pendant son enfance, elle a étudié à l'école primaire de Saint-Marcel et au secondaire à La Rencontre. Par la suite, elle a décidé de poursuivre ses études pendant six ans à Lévis afin de devenir enseignante au primaire.

Elle pratique ce métier depuis maintenant 16 ans. Pendant son parcours universitaire, elle a décidé de partir en voyage en Europe. Elle y a même fait une session en Belgique et l'a réussie! Cette femme a donc pu visiter certains pays aux alentours. Ce fut un beau voyage enrichissant. Suivant l'exemple de ses parents, elle a donné naissance à deux beaux enfants dont un garçon et une fille. Finalement, elle s'était beaucoup impliquée dans l'organisation du 125^e anniversaire de

Saint-Marcel afin de nous offrir un moment inoubliable. Il est donc important de souligner sa place avec nous. 📖



La réponse se trouve à la page 28.

RÉFRAIGÉRATION

CLIMATISATION

VENTILATION

ÉLECTRICITÉ

CHAUFFAGE

VENTES, INSTALLATION ET SERVICE

RÉSIDENTIEL, COMMERCIALE ET INDUSTRIEL

CCTAF

DAIKIN

Corporation des maîtres électriciens du Québec

La qualité du service avant tout !

418 248-2468

L'ITINÉRANCE EN MILIEU RURAL



Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté Montmagny-L'Islet

Les différents visages de la pauvreté

Cet article fait partie d'une série de textes qui, au cours des prochains mois, mettront en lumière différents visages de la pauvreté. En effet, qu'est-ce que la pauvreté en 2025? À quoi ressemble-t-elle? C'est ce que le Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté (GRAP) de Montmagny-L'Islet tentera de démontrer afin de sensibiliser la population et les élus à ce phénomène toujours bien présent dans notre société.

L'itinérance dans nos MRC : un problème caché, une réponse à construire ensemble

Lorsqu'on parle d'itinérance, on imagine souvent les grandes villes, leurs centres d'hébergement, leurs campements visibles et les services d'urgence mis en place.

Pourtant, l'itinérance en milieu rural existe bel et bien, bien que souvent plus discrète et difficile à repérer.

Située au cœur de Montmagny, la Maison La Frontière a pour mission d'accueillir et d'aider les personnes en difficulté, en respectant leur condition sociale. Parmi les services que nous

offrons, notre comptoir d'aide alimentaire constitue un service essentiel dans la MRC de Montmagny, répondant aux besoins de base des personnes en situation de précarité. Ce contact privilégié avec les usagers crée une occasion précieuse d'intervenir au-delà de l'aide alimentaire, en ouvrant la porte vers d'autres formes de soutien adaptées à leurs réalités, qu'il s'agisse d'accompagnement psychosocial, d'orientation vers des ressources communautaires ou d'un soutien favorisant la stabilité résidentielle.

Ces réalités positionnent notre organisme comme un témoin privilégié des conditions de vie des personnes en précarité résidentielle, en instabilité ou en situation d'itinérance cachée. Chaque jour, nous constatons les défis auxquels elles sont confrontées, ce qui nous pousse à adapter nos interventions et de jouer un rôle clé dans l'identification des besoins émergents au sein de notre communauté.

L'itinérance en milieu rural : un phénomène méconnu

Contrairement à l'itinérance urbaine, qui est souvent visible dans les espaces publics, l'itiné-

rance en région prend des formes plus subtiles. Elle se manifeste notamment par :

- L'hébergement temporaire ou instable : dormir chez des proches, passer d'un logement à l'autre sans sécurité à long terme.
- Les habitations précaires : logement inadéquat, insalubre ou surpeuplé, parfois sans accès aux services de base.
- L'isolement et l'éloignement des ressources : peu de refuges ou de services spécialisés accessibles dans un périmètre rapproché.
- Une invisibilité sociale : en l'absence de campements visibles ou de refuges, l'itinérance en milieu rural est moins bien documentée et donc moins bien reconnue.

Briser l'invisibilité : l'itinérance rurale, un défi collectif

L'itinérance est donc une réalité aux multiples visages. Elle touche une diversité de personnes et prend différentes formes. Pour améliorer les pratiques cliniques et les interventions auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, il est essentiel de s'appuyer sur les données probantes et les approches innovantes. Une lecture des besoins réels s'impose.

L'itinérance en milieu rural : un enjeu collectif, une responsabilité partagée

C'est pourquoi les organismes communautaires, les travailleurs de proximité, les intervenants du réseau de santé seront actifs pour participer au *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec 2025 - Tout le monde compte* - cette activité se déroulera dans toutes les régions du Québec le soir du 15 avril 2025 y compris dans nos MRC Montmagny - L'Islet. Cette activité est l'un des outils utilisés pour documenter le phénomène de l'itinérance.

Ce dénombrement est une démarche importante pour obtenir des données précises sur l'ampleur de l'itinérance dans notre

région. Cet exercice pan canadien vise entre autres à :

1. Mieux comprendre les réalités régionales en recueillant des statistiques sur l'itinérance visible et cachée.
2. Orienter les actions collectives pour adapter les services en fonction des besoins réels.

L'itinérance en milieu rural : reconnaître, comprendre, agir ensemble

Actuellement, le manque de données spécifiques aux milieux ruraux contribue à sous-estimer l'ampleur du problème et à freiner le développement de solutions adaptées. Participer au dénombrement, c'est donner une voix aux personnes invisibles et contribuer à améliorer leur accès aux services.

Personne ne devrait être laissé pour compte : mobilisons-nous contre l'itinérance rurale

Ensemble, nous pouvons faire reconnaître cette réalité, influencer les politiques publiques et développer des solutions concrètes pour que chaque personne puisse bénéficier d'un logement stable et digne. Nous comptons sur vous pour être des alliés de cette démarche et ainsi contribuer à un avenir plus inclusif et solidaire pour notre région.

Vous voulez en savoir plus ou participer au dénombrement ? <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-846-05W.pdf> ➡



Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet
183, rang Terrebonne
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0
Tél. / Téléc.: 418 359-3348
Sans frais: 1 877 359-3348
nouveauxsentiers@globetrotter.net
www.nouveauxsentiers.org

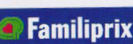


Maryse Blanchet
COIFFURE
Amy-Belle
356-5855

PROMUTUEL
ASSURANCE
MONTMAGNY-L'ISLET
1 888 265-7940
promutuelassurances.ca



Pharmacie Isabelle Caron et Myriam Miville-Godbout Inc.

AFFILIÉE À : 

35, rue Principale, local 104
Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0
Téléphone : (418) 356-3341
Télécopieur : (418) 356-2178

361, rue Principale
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : (418) 359-3388
Télécopieur : (418) 359-3651

LE STRESS ET LE VIEILLISSEMENT

**LE VEILLEUR**
Travailleur de milieu au service des aînés

Repérage d'aînés à risque de vulnérabilité

Information, référencement et accompagnement dans les démarches

Gratuit, confidentiel et sécuritaire

cabml.ca
418 248-7242 poste 106

**CAB**
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
DES MRC DE MONTMAGNY ET DE L'ISLET

Comme la nature nous le démontre, la vie est un changement perpétuel qui nous amène tous à vivre des périodes de questionnements et de stress à un moment ou un autre de notre parcours. Le deuil, la séparation, les maladies et le déménagement seraient, selon plusieurs études, les événements les plus stressants de la vie. Le vieillissement est un processus permanent qui entraîne un grand nombre de changements et de transitions qui peuvent être parfois une source

d'inquiétude pour certains. Tout changement engendre un stress qui, avec l'âge, devient plus difficile à gérer puisque l'énergie est souvent moins disponible.

La plupart du temps, on arrive à s'adapter. Cependant parfois, les signes de stress persistent et peuvent affecter notre vie, notre santé et nos relations sociales. Si vous ou un de vos proches âgés traverse une période de changement difficile, n'hésitez pas à communiquer avec le travailleur du milieu Steeve Gobeil du Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet, qui saura vous accompagner et vous faire connaître des ressources présentes dans la région : 418-248-7242 poste 106 ou le guichet d'accès du Réseau de la santé au 811 option 2.

Les Huiles
**LORD** 2003

Vous servir est un plaisir !

- Distribution de produits pétroliers pour particuliers et entreprises (Huile à chauffage, stove, diesel, essence)
- Ventes d'huiles moteur
- Service de pompe à carte

Tél. : **418-359-2181**

146 rue Principale, Ste-Perpétue (Québec)



L'Ancien Presbytère de St-Marcel
Gîte Bed & Breakfast, Massothérapie.
418-356-5060



**Salon MaryC**

Coiffure pour elle et lui
Marie-Claude Couillard
propriétaire

5, Taché est, Saint-Marcel (418) 356-3391

**MEMBRE CMMTQ**
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

Tél.: (418) 359-2006
Fax: (418) 359-2004

BÉLANGER & FILS ENR.
PLOMBERIE & CHAUFFAGE

460, Rue Principale
Sainte-Perpétue, Qué. G0R 3Z0

André, et Lucie

INFORMER LES AÎNÉS

Conférences
MRC L'Islet

**AQDR**
Montmagny-L'Islet

Nord de la MRC
Déjeuner à 9h | Conférence à 10h

C'est quoi le parkinson
MERCREDI 9 AVRIL
L'Islet à 9h00 | Restaurant L'Éveil

Mes finances personnelles
JEUDI 24 AVRIL
L'Islet à 9h00 | Restaurant L'Éveil

C'est quoi la fibromyalgie
JEUDI 01 MAI
L'Islet à 9h00 | Restaurant L'Éveil

Les bienfaits du bénévolat
MERCREDI 21 MAI
L'Islet à 9h00 | Restaurant L'Éveil

La bientraitance entre proche
MERCREDI 04 JUIN
St-Jean-Port-Joli à 10h00 | Soupe au bouton

Sud de la MRC
Déjeuner à 9h | Conférence à 10h

Les aînés et la sécurité routière
MARDI 15 AVRIL
Saint-Pamphile 9h00 | Chez Réjean

Les bienfaits du bénévolat
MARDI 13 MAI
Saint-Pamphile 9h00 | Chez Réjean



PLACES LIMITÉES, INSCRIVEZ-VOUS

 Appelez-nous
418 291-4642

 Écrivez-nous par courriel
info@aqdrmontmagny.org

 Suivez-nous sur Facebook
Aqdr Montmagny-L'Islet

Mot caché

MOT DE 4 LETTRES

Annonces de mariage affichées à la mairie

A	B	E	G	K	P	S
acons	bief	écuyer	gratteron	kata	pagne	surfait
ahan	C	elfe	grim pant	L	planification	T
aiguillage	candela	énéma	H	labo	prophylaxie	tomme
amitiés	candida	enficher	hase	M	R	typographie
anone	clan	enroulant	I	mortifier	racial	
Apatite	cotre	énucléer	iléon	morve	raconteur	
argileux	culte	envie	importuné	mulot	rancho	
artel		étouffé	irions	O	remonter	
assimiler		exigu	J	octobre	réparé	
axer		F	joyeux	ouah	rythmique	
		félin		ouvrière		

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	R	A	C	O	N	T	E	U	R	I	M	P	O	R	T	U	N	E
2	N	O	I	T	A	C	I	F	I	N	A	L	P	E	O	C	G	F
3	G	X	T	Y	P	O	G	R	A	P	H	I	E	Y	L	A	R	E
4	R	U	R	A	E	U	Q	I	M	H	T	Y	R	U	U	N	I	L
5	A	E	E	E	D	X	T	I	A	F	R	U	S	C	M	D	M	I
6	T	L	H	T	R	I	U	R	E	T	N	O	M	E	R	E	P	N
7	T	I	C	O	E	A	D	E	E	M	O	R	V	E	T	L	A	S
8	E	G	I	U	L	N	N	N	Y	L	A	B	O	O	E	A	N	P
9	R	R	F	F	F	A	V	C	A	O	I	B	M	G	U	O	T	R
10	O	A	N	F	E	L	A	I	H	C	J	M	A	A	C	A	E	O
11	N	R	E	E	L	C	U	N	E	O	E	S	I	A	R	I	H	P
12	E	E	N	R	O	U	L	A	N	T	I	E	O	S	F	T	A	H
13	T	E	L	R	E	P	A	R	E	U	S	C	T	I	S	M	E	Y
14	I	N	E	A	E	I	N	E	G	E	T	N	T	L	I	A	C	L
15	T	O	X	H	I	X	L	I	N	O	N	R	O	T	U	F	O	A
16	A	N	I	A	A	C	A	E	B	E	O	G	I	I	E	C	T	X
17	P	A	G	N	S	S	A	R	O	M	M	E	A	I	R	A	R	I
18	A	O	U	V	R	I	E	R	E	N	S	A	B	P	K	I	E	E

Réponses du mois de mars

7	8	2	5	3	9	6	1	4
3	4	5	6	7	1	8	9	2
1	6	9	8	4	2	5	3	7
8	1	6	4	5	3	2	7	9
2	9	4	7	1	8	3	6	5
5	3	7	9	2	6	1	4	8
6	5	8	3	9	4	7	2	1
4	2	3	1	8	7	9	5	6
9	7	1	2	6	5	4	8	3

9	7	3	5	4	8	2	6	1
6	5	2	3	9	1	8	4	7
1	8	4	6	7	2	3	5	9
5	9	7	4	2	3	1	8	6
2	6	1	8	5	7	9	3	4
3	4	8	1	6	9	7	2	5
4	2	9	7	3	5	6	1	8
7	1	6	2	8	4	5	9	3
8	3	5	9	1	6	4	7	2

Réponse Qui suis-je?
Émilie Bélanger

ANNIVERSAIRES DU MOIS

01	Gisèle Lachance	11	Jocelyn Couillard	22	Armand Bernier
06	Réjean Bernard	11	Lucille Mercier	24	France Pelletier
08	Bertrand Couillard	14	Clément Bernier	25	Rose-Hélène Pelletier
08	Yvette Pelletier	16	Léonidas Hamel	27	Monique Burton
		18	Diane Turcotte	30	Rémy Talbot

Gagnant du tirage mensuel

Mme Sarah-Kim Pelletier

Tirage par : Mme Annabelle St-Hilaire

Félicitations!

Les gagnants peuvent récupérer leur prix auprès de M. Jocelyn Dancause



MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE AVEC OU SANS ENFANTS

Hébergement
Écoute téléphonique
Consultations externes
Services jeunesse

418 247-7622

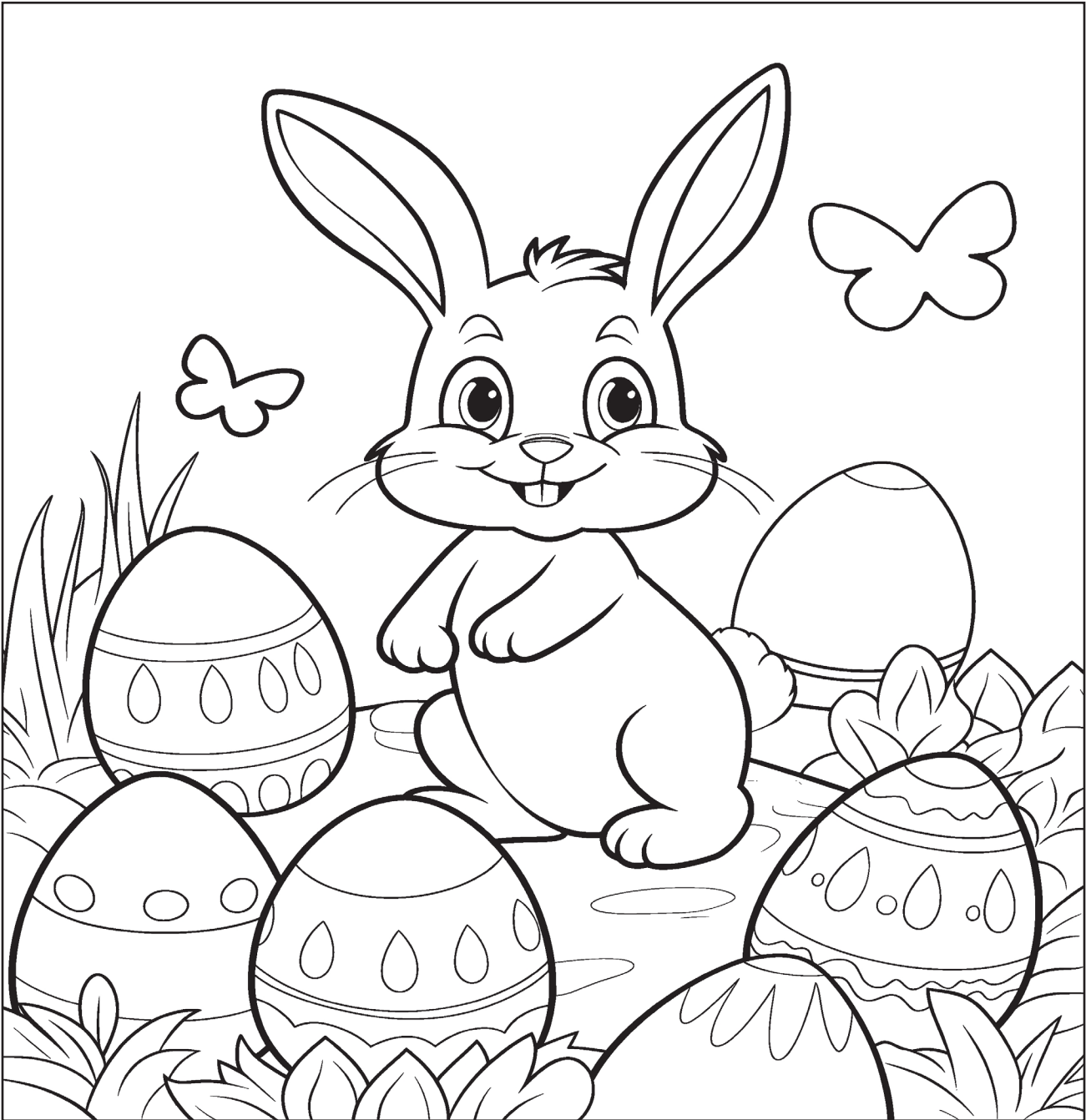
Tous nos services sont confidentiels et gratuits



Concours de coloriage

Participe au tirage d'un coco de Pâques

en coloriant ce dessin!



Veuillez envoyer le dessin colorié au journal **avant le 25 avril 2025** (adresse en page 2). Un tirage sera effectué pour déterminer le gagnant dont le nom sera publié dans le prochain journal.

Note : il est possible de photocopier le dessin (**un seul** dessin par enfant pour le tirage).

Bonne chance!

avril 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 SAINT MARCEL Conseil municipal 19 h 30	2	3	4	5
6	7	8	9	10 VAP	11	12 Souper dansant
13	14	15	16	17	18	19
20 Joyeuses Pâques!	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			
HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE : samedis : 9 h à 11 h				LÉGENDE : ORDURES RECYCLAGE		

Date de tombée : 15 avril 2025

Date de parution : semaine du 27 avril

AMECQ

ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Une force communautaire!



Services Forestiers Bernier

Steeve Bernier 418-356-2117
 Alexandre Bernier 418-710-2278
 Guyaume Bernier 497 Chemin Taché Est
 Propriétaires Saint-Marcel-de-l'Islet, Québec, Canada
 Services Forestiers Bernier / GOR 3R0
 f Sago-9348-1471-quebecinc@hotmail.com



MICHAËL DUBÉ
 conseiller acéricole
 ventes + service

C: 418 234-3750

entretiendube@elapierre.com

304, Principale Sud, Sainte-Perpétue GOR 3Z0
 www.elapierre.com



EXCAVATION
Pierre Thibault

Installation septique - Chemins forestiers - Champ d'épuration
 Peigne - Drainage - Travaux résidentiels, commerciaux et agricoles

Tél : 418.359.3759 Cell : 418.356.6888
 845 Principale, Ste-Félicité, Qc, G0R 4P0
 excavation.p.thibault@gmail.com RBQ: 5713-9487-01



GAGNON MEUBLES

la clé du sol gagnon.meubles@globetrotter.net

DEPUIS 3 GÉNÉRATIONS À VOTRE SERVICE

378, rue Principale, Saint-Perpétue (Québec) GOR 3Z0
 418.359.2424 1-866-541-2424



ATELIER MÉCANIQUE
285-INC

418-356-2673

3 Route 285 Nord St-Marcel De L'islet



Marty
 réparation d'électros

Réparation à domicile de gros électroménagers
 Vente et achat d'appareils usagés
 Service jour, soir, fin de semaine
 MRC de Montmagny et de L'Islet

martinsth72@hotmail.com
 301 Taché Ouest St-Marcel, GOR 3R0

MartinSt-Hilaire
418.356.5882



Le Canada d'abord!

BERNARDGÉNEREUX.CA
BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
 MONTMAGNY — L'ISLET —
 KAMOURASKA — RIVIERE DU LOUP



ACER RB
 TRAVAUX ACÉRIQUES

RÉMI MERCIER
 418 710-0264

270, route 285 Nord
 Saint-Marcel, QC, GOR 3R0
 remi.mercier.92@gmail.com

Marchand autorisé **DSD STARS**



Prodécor S.V.
 Recouvrements de sols

545 route de l'Église Saint-Jean-Port-Joli, G0R 3G0

Vente et installation
 Recouvrement de sol en tous genres
 Toile solaire et peinture MF

Bureau: 418-358-0999 Fax: 418-358-1112 Email: prodecorsv@hotmail.fr



AML CARON

excavation - gravier - terre - fosse septique

75, 7e Rang Ouest
 St-Marcel, (Québec) GOR 3R0
 info@amlcaron.com
 R.B.Q. 5671-3647-01

418 356-2612
 Jean Caron
 418 248-6664
 Robin Caron
 418 241-8592